

Qu'allez-vous faire du rêve de Dieu pour vous ?



"Mais qu'il la demande avec foi, sans douter ; car celui qui doute est semblable au flot de la mer, que le vent agite et soulève. [...] c'est un homme irrésolu, inconstant dans toutes ses voies." [8](#)

Une fois que Dieu vous a donné un rêve, vous êtes face à une décision : allez-vous agir en conséquence ? Ce rêve restera au point mort aussi longtemps que vous ne vous lèverez pas pour le réaliser.

Si vous ne lâchez pas la barre pour vous accrocher à la vision de Dieu, le mouvement de balancier se poursuivra. Ce texte de Jacques 1 nous enseigne que la foi est active et non passive. C'est quelque chose que vous faites. Prendre une décision est un acte qui construit la foi. Vous faites travailler vos muscles de la foi.

L'image du trapéziste offre une bonne illustration du plan de Dieu. Il se balance en se tenant à la barre d'un trapèze, puis il se lâche pour se propulser vers un autre trapèze qui arrive à sa rencontre. Pendant une fraction de seconde, il n'est accroché à aucune barre ; il est suspendu en l'air.

Vous est-il déjà arrivé de quitter un emploi pour un autre, avec un temps de latence entre les deux ? Vous êtes suspendu à cinquante mètres au-dessus du vide, sans filet ni rien à quoi vous accrocher.

Mais si vous ne lâchez pas la barre pour vous accrocher à la vision de Dieu, le mouvement de balancier se poursuivra. Seulement il sera de moins en moins ample et finira par s'arrêter complètement. Et là, il n'y aura plus qu'une issue possible : vers le bas.

Lorsque Dieu vous donne un rêve, il vous place au pied du mur, afin que votre foi se fortifie alors que vous vous élancez vers lui.

Une réflexion pour aujourd'hui

Dieu vous a-t-il déjà mis au pied du mur par le passé ? Face à quelle décision vous trouvez-vous aujourd'hui ?

[Rick Warren](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

858 Partages

Partager par email

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2019 - www.topchretien.com

